



assur-travel

Partenaire de votre mobilité

Assurance Voyage CANARI Assur-Travel



Assur-Travel met à disposition de tous ses courtiers partenaires une offre dédiée aux professionnels du voyages.

Cette offre est portée par la MGEN.



Le gestionnaire des garanties assistance est Mutuaide Assistance ou Healthcase.

Le gestionnaire des garanties d'assurance est Assur-Travel.



Les points forts de l'offre :

- 1 Un produit ultra-complet comprenant toutes les garanties possibles du marché, dont l'annulation totale de groupe, des garanties rachats de cautions pour les locations de véhicules et bien d'autres.
- 2 Des tarifs attractifs pour vos clients, de par nos frais de gestion très bas, nous vous garantissons les meilleurs tarifs du marché.
- 3 Une réactivité sans égale. **Nous nous engageons à ouvrir des codes agences de voyages sous 72h à réception du dossier complet.**
- 4 Un service après-vente reconnu par les professionnels du secteur, avec une indemnisation des voyageurs sous 5 jours.
- 5 Une stabilité des prix de nos groupes ouverts garantie par notre expertise reconnue par les assureurs du marché mobilité internationale,
- 6 Des outils à la pointe technologique avec nos webservice de souscriptions, comparateur CB, site de E-learning, extranet de souscription, ...

Garanties

EVENEMENT GARANTI	PLAFONDS ET LIMITES		
	Limite par personne couverte	Limite par événement	Franchise
Annulation			
<ul style="list-style-type: none"> Annulation classique 	Prix du voyage inférieur à 10.000€ : 10.000€	Prix du voyage inférieur à 10.000€ : 50.000€	<ul style="list-style-type: none"> - dans le cas d'un voyage dont le montant est inférieur à 2.000€ : 30€/personne - dans le cas d'un voyage dont le montant est supérieur ou égal à 2.000€ : 50€/personne
<ul style="list-style-type: none"> Annulation cas imprévus 	Prix du voyage entre 10.000€ et 15.000€ : 15.000€	Prix du voyage entre 10.000€ et 15.000€ : 75.000€	<ul style="list-style-type: none"> - dans le cas d'un voyage dont le montant est inférieur à 2.000€ : 5% du prix du voyage avec un minimum de 80€/personne
	Prix du voyage entre 15.000€ et 22.500€ : 22.500€	Prix du voyage entre 15.000€ et 22.500€ : 115.000€	<ul style="list-style-type: none"> - dans le cas d'un voyage dont le montant est supérieur ou égal à 2.000€ : 10% du prix du voyage avec un minimum de 250€/personne
<ul style="list-style-type: none"> Option solidarité (max 15 personnes) 	5.000€ par personne	50.000€ par événement	10% du prix du voyage avec un minimum de 50€ par personne
<ul style="list-style-type: none"> Option épidémies / pandémies Annulation pour maladie y compris maladie grave, refus d'embarquement suite à prise de température	Prix du voyage inférieur à 10.000€ : 10.000€	Prix du voyage inférieur à 10.000€ : 50.000€	20% du montant des frais d'annulation
	Prix du voyage entre 10.000€ et 15.000€ : 15.000€	Prix du voyage entre 10.000€ et 15.000€ : 75.000€	
	Prix du voyage entre 15.000€ et 22.500€ : 22.500€	Prix du voyage entre 15.000€ et 22.500€ : 115.000€	
Bagages			
<ul style="list-style-type: none"> Bagages Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport <ul style="list-style-type: none"> - dont objets de valeur en cas de vol caractérisé - dont effets ou objets personnels en cas de vol caractérisé 	1.500€ Dont objets de valeur en cas de vol caractérisé : 600€	7.500€ Dont objets de valeur en cas de vol caractérisé : 3.000€	<ul style="list-style-type: none"> - Objets de valeur en cas de vol caractérisé : 50€ - Effets ou Objets personnels en cas de vol caractérisé : pas de franchise
<ul style="list-style-type: none"> Retard de livraison 	250€ par dossier	1.000€ par dossier	Pas de franchise
Interruption de voyage			
<ul style="list-style-type: none"> Interruption de voyage 	10.000€ par personne	50.000€ par dossier	Pas de franchise

Garanties

EVENEMENT GARANTI	PLAFONDS ET LIMITES		
	Limite par personne couverte	Limite par événement	Franchise
Départ manqué / arrivée tardive			
• Départ manqué / arrivée tardive	1.500€ (limité à 3 jours maximum)	7.500€ (limité à 3 jours maximum)	Pas de franchise
Retard de transport			
• Retard de transport	Si le retard est inférieur à 8h00 : 150€ Si le retard est supérieur à 8H00 : 300€	Si le retard est inférieur à 8h00 : 750€ Si le retard est supérieur à 8H00 : 1.500€	Pas de franchise
Fermeture d'aéroport suite à catastrophe naturelle			
• Fermeture d'aéroport suite à catastrophe naturelle			
Frais de transport (trajet aéroport / domicile)	50€ par personne - max 150€ par dossier		24h00 de retard
Frais consécutifs au report du voyage (différence entre le prix du voyage initial et le nouveau voyage)	Maximum 10% du prix du voyage initial avec un maximum de 230€ par personne et 1.000€ par dossier		
Frais de prolongation de séjour	120€ par nuit par personne, maximum 5 nuits et 1.800€ par dossier		
Prolongation des garanties assistance, individuelle accident, responsabilité civile vie privée	Maximum 6 jours		
Rachat de franchise			
• Rachat de franchise location	1.500€	7.500€	Pas de franchise
Motoneige, quad, buggy, jet ski			
Stabilité des prix			
• Stabilité des prix	60€	300€	25€ par personne
Individuelle accident			
• Invalidité ou décès suite accident	15.000€ (réduction de 50% du capital si l'assuré a plus de 70 ans)	75.000€ (réduction de 50% du capital si l'assuré a plus de 70 ans)	Invalidité supérieure à 10%
Responsabilité civile Vie Privée			
• Responsabilité Civile Vie Privée			
Dommages corporels, matériels et immatériels	4.500.000€		75€ par dossier
Dont dommages matériels et immatériels consécutifs	450.000€		
Assistance rapatriement et frais médicaux			
• Assistance rapatriement et frais médicaux			
75.000€/pers pour la France et Europe/bassin méditerranéen	30€ par dossier		
150.000€/pax pour le reste du monde			

A qui s'adresse l'offre ?

Aux agences de voyages et Tour Opérateur. Pour les campings, locations saisonnières, les sociétés de billetteries spectacles/concerts/sports et parcs d'attractions, nous disposons d'autres formules dédiées, nous vous invitons à prendre contact avec nous pour toute information complémentaire sur ces sujets.

Rapide comparatif vis-à-vis des offres concurrentes

Nous proposons un contrat clair avec peu de franchises.

Nous proposons des garanties avec des plafonds supérieurs aux normes constatées :

- 1 32.000€ pour l'annulation totale de groupe en moyenne chez les offres de nos concurrents,
- 2 10.000€/pax et un max de 45k par événement pour les annulations individuelles chez nos concurrents,
- 3 Nous proposons des garanties rachats de cautions souvent absentes chez l'ensemble de nos concurrents,
- 4 Nous proposons une option comprenant un volet RC vie privée dont villégiature et de l'IA,
- 5 Une option épidémies,
- 6 Une option pour la solidarité des groupes d'amis en cas d'annulation.



Les formules et options

	Formule				Option						
	Pack 1	Pack 2	Pack 3	Pack 4 CB	Transport	Zen	Assistance seule	Annulation totale de garantie	Solidarité	Epidémie / Pandémie	
Annulation (cas classique, cas imprévus)	X	X		X					X	X	
Bagages (1 500€ dont retard de livraison)	X	X	X	X							
Assistance			X				X			X	
Frais médicaux			X				X			X	
Départ et retour manqués		X		X							
Interruption de séjour		X	X	X							
Retard de transport					X						
Rachat de franchise					X						
Stabilité des prix					X						
Fermeture d'aéroport						X					
Responsabilité Civile Vie Privée						X					
Individuelle accident						X					
Annulation totale de groupe								X			





Qui pouvons-nous assurer ?

Les personnes de nationalités Européennes, à condition que le voyage soit acheté auprès d'un opérateur Européen. Nous pouvons donc parfaitement accompagner une agence de voyages basée au Portugal ou en Allemagne.

Territorialité des garanties ?

Monde entier, sauf les pays en état de guerre ou guerre civile.

Quelle est la définition de la famille ?

Il s'agit de grandes familles domiciliées sous le même toit fiscal. A partir de 5 personnes jusqu'à 9, la famille peut bénéficier d'un tarif préférentiel.

Quelle est la notion de groupe ?

A partir de 10 personnes effectuant le même voyage nous considérons un groupe. Cela permet également de bénéficier d'un tarif préférentiel. Par même voyage nous entendons, même date de voyage et même destination. Les prix de voyages peuvent varier entre chaque voyageur.

Les épidémies sont-elles couvertes ?

Oui si l'option épidémies est souscrite. Cela est donc couvert en assurance et assistance en fonction du pack initialement souscrit.

Comment définissons-nous une épidémie / pandémie ?

Maladie qui se développe sur un vaste territoire, en dépassant les frontières et qualifiée de Pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et/ou par les autorités publiques locales compétentes du pays où le sinistre s'est produit.

Quel est le process pour obtenir une confirmation d'adhésion sur ce contrat cadre ?

Il faut impérativement au préalable faire compléter intégralement à l'agence notre questionnaire de risques. Sous réserve de ce document, nous accepterons l'entrée sur le groupe ouvert sur base des tarifs indiqués ci-dessous en vous retournant une proposition de contrat.

Nous nous réservons le droit de majorer ces tarifs en fonction des réponses apportées et de nos conditions de souscription.

Le contrat prévoit-il une clause d'exclusivité ?

Oui de deux ans minimum, le contrat se renouvelle ensuite automatiquement tous les ans à l'échéance.

Quel est mon commissionnement sur ce contrat ?

Votre cabinet est commissionné à hauteur de 10% de la prime HT (Taxe assurance de 9%). Dans le cadre de la mise en place d'incentive pour l'agence, votre commission sera alors de 8% de la prime HT.

La grille de tarifs se verra modifiée, car nous appliquerons des minimums de primes par personne afin de les supporter.

L'agence de voyage dispose-t-elle aussi de commissions dans ces tarifs ?

Non, il s'agit de tarifs nets de commissions agence. Elle peut cependant inclure une marge sur la vente de ce produit. Dans ce cas, il faut lui rappeler qu'elle doit déclarer ces marges auprès des autorités fiscales (TVA).

Y'a-t-il une limite maximale pour l'incentive des agents de voyages ?

Oui, merci de vous référer au site de l'Urssaf pour connaître ce montant maximal qui évolue tous les ans. Nous ne pourrions dans tous les cas aller au-delà et il n'est pas possible de cumuler d'une année à l'autre.

Comment fonctionne une indemnisation en complément CB ?

Lors de l'instruction du dossier d'indemnisation, l'assuré devra fournir une attestation de ses garanties CB. Il devra également nous transmettre le courrier de prise en charge avec le montant d'indemnité versé par la garantie CB, ou de refus de prise en charge.



Un numéro unique pour vos demandes : 03.28.04.69.85

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 18h

**Une adresse mail unique pour toutes vos demandes :
service.commercial@assur-travel.fr**